

Décision n° 19-003/Version 3

portant délégation de signature à la Vice-Présidence de recherche

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

DÉCIDE

Article 1. Délégation de signature du Vice-président de recherche

Monsieur Yanick RICARD, Vice-Président de recherche, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Président de l'École normale supérieure de Lyon, dans le périmètre de la recherche les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 HT euros ;

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - Ses propres ordres de missions

- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment :
 - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche,
 - les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel,
 - les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations,
 - les conventions de prestations de services,
 - les accords de secret ou de confidentialité,
 - les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...),
 - toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres.
- les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la Vice-Présidence de Recherche ;
- les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi.

Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL de Marchi, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence de Recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT :

Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - Ses propres ordres de missions
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
 - les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi;

Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la Recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 euros HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Jean-Louis GAULIN	Directeur- délégué principal
		Carlos HEUSCH	Professeur - délégué suppléant
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Jean-Yves TOUSSAINT	Directeur- délégué principal
		Hervé PIEGAY	Directeur adjoint- délégué suppléant
GATE	Groupe d'Analyse et de Théorie Économique	Sonia PATY	Directeur - délégué principale
		TAI DAO	Secrétaire général – délégué suppléant
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – délégué principal
		Julien BARNIER	IGE - délégué suppléant N° 1
		Afifa ZENATI	IGE - délégué suppléante N° 2
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – délégué principale
		Arnaud NANTA	Directeur adjoint – délégué suppléant
ICAR	Interactions, Corpus,	Sandra TESTON-BONNARD	Directrice – délégué principale

	Apprentissages, Représentations	Lucie BUJON	Secrétaire générale – délégateur suppléante
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Bernard HOURS	Directeur – délégateur principal
		Igor MULLIER	Maître de conférences délégateur suppléant N°1
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégateur suppléante N° 2
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Claude GAUTIER	Directeur – délégateur principal
		Pascal ALLAIS	Secrétaire général – délégateur suppléant N° 1
		Marie LUCCHI	Assistante ingénieure du CNRS – suppléante N° 2
CERCC	CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création	Eric DAYRE	Directeur-délégateur principal
HISOMA	HISOMA Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégateur principal
		Maëlys BLANDENET	Enseignant chercheur – délégateur suppléant N° 1
		Philippe BILLOUX	Responsable administratif et financier – délégateur suppléant N° 2
PERSEE	PERSEE	Nathalie FARGIER	Directeur – délégateur principale
		Eric ASTIER	Responsable du pôle - Délégateur suppléant N° 3
IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Olivier BARA	Directeur – délégateur principal
		Marina MESTRE- ZARAGOZA	Directrice-adjointe – délégateur suppléante n° 1
		Anne-Laure MOTKIN	Secrétaire générale – délégateur suppléante n° 2

		Stéphanie DORD-CROUSLE	Responsable-adjointe- Délégataire suppléante n°3
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia LAMBERT	Directrice – délégataire principale
		Julien BARRIER	Maître de conférence – délégataire suppléant
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégataire principale
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Emanuela MATTIOLI	Directrice – délégataire principale
		Bruno REYNARD	Directeur adjoint – délégataire suppléant
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Laurence TRESSE	Directrice – délégataire principale
		Sandrine RAMAGE	Responsable administrative – délégataire suppléante
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Pierre BORGNAT	Directeur – délégataire principal
		Stéphane GRUMBACH	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2
CBP	Centre Blaise Pascal	Ralf EVARAERS	Directeur – délégataire principal
		Hervé GILQUIN	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2
		Alexandra GUILLEMINOT	Responsable administrative – délégataire N° 3
LBMC	Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule	Pierre JALINOT	Directeur – délégataire principal
		Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1

		Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière – déléguée suppléante N°2
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc COSSET	Directeur – délégué principal
		Nathalie ALAZARD-DANY	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Cécile MONNIER-LOUDIN	Responsable administrative et financière – déléguée suppléante N°2
		Nathalie JACQUET	Responsable-adjointe du service administratif - déléguée suppléante n° 3
IGFL	Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon	Florence RUGGIERO	Directeur – déléguée principale
		Frédéric FLAMANT	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et financière – déléguée suppléante N°2
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Teva VERNOUX	Directeur – délégué principal
		Gwyneth INGRAM	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Cindy VIAL	Responsable administrative et financière- déléguée N° 2
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Alice GUIONNET	Directrice – déléguée principale
		Jean-Claude SIKORAV	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – déléguée N° 2
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Patrick BAILLOT	Directeur – délégué principal
		Frédéric VIVIEN	Directeur adjoint – délégué suppléant N°1
		Marie BOZO	Responsable administrative et

			financière – délégateur suppléante N°2
CHIMIE	CHIMIE	Chantal ANDRAUD	Directrice – délégateur principale
		David LOFFREDA	Directeur de recherche CNRS – délégateur suppléant N°1
		Christophe BUCHER	Directeur adjoint – délégateur suppléant N° 2
		Damien SEON	Responsable administratif et financier – délégateur suppléant N°3
PSMN	Pôle scientifique de numérisation numérique	Hervé GILQUIN	Directeur – délégateur principal
		Ralf EVERAERS	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2
BIOSCIENCES	Structure Fédérative de Recherche Biosciences	Jacqueline MARVEL	Directrice – délégateur principale
		Yann LEVERRIER	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Anaïs JACQUIN	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N° 2
		Jean-Louis THOUMAS	Directeur du PBES – délégateur suppléant N° 3
	Service ingénierie mécanique	Marc MOULIN	Directeur - délégateur principal
	MAGASIN DE BIOLOGIE	Pierre JALINOT	Directeur - délégateur principal
		Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1
		Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2
		Thierry DAUXOIS	Directeur – délégateur principal

PHYSIQUE	PHYSIQUE	Patrick OSWALD	Directeur de recherche CNRS – déléгатaire suppléant N° 1
		Nadine CLERVAUX	Responsable administrative et financière – déléгатaire suppléante N°2
FRE CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido PINTACUDA	Directeur – déléгатaire principal

Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - leurs propres ordres de missions
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
- les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi.

Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

La présente décision produit ses effets à partir de sa date de signature. Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des déléгатaires, à l'exception de la délégation de signature de Mme **Alexandra Guilleminot** qui prend fin le 31 mars 2019.

Article 5. Obligations du déléгатaire

Les déléгатaires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 5 juin 2019

Le Président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

Original :

◦ Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

Publication :

◦ Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019

